

**RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS**

**Origine :** Demande de renseignements en date du 27 février 2004

**Demandeur :** Régie de l'énergie

---

**Référence :** (i) SCGM-9, document 2, pages 1-2  
(ii) SCGM-9, document 5, page

**Questions :**

- 10.1 Veuillez expliquer, de manière plus détaillée, les causes de la hausse du nombre de raccordements.
  - 10.2 Pour l'entreposage, veuillez expliquer pourquoi les données réelles 2003 sont de 28 % plus élevé que le budget 2003 en expliquant pourquoi les frais fixes d'entreposage sont supérieurs au budget selon la note F de SCGM-9, document 5.
  - 10.3 Au niveau des installations générales, veuillez indiquer pourquoi la construction des bureaux d'affaires Montérégie et Laurentides a coûté 3,9 M\$ de plus que budgété ?
  - 10.4 Au niveau des installations générales, veuillez indiquer pourquoi il y a eu un devancement de remplacement de l'ordinateur central dédié à SAP et pourquoi ce devancement a-t-il entraîné une hausse de 1,4 M\$ ? S'agit-il d'un devancement, d'une hausse de coût ou d'une combinaison de ces deux facteurs.
  - 10.5 Pour le développement informatique, veuillez expliquer pourquoi les investissements prévus en 2002 pour le système de gestion intégré se sont réalisés en 2003 ?
- 

**Réponses :**

**10.1** Voir SCGM-9, document 4, page 1, ligne 1.

Le nombre de clients signés fut plus élevé que celui prévu au budget 2003 et dans la prévision 5/7 2002 dans l'ensemble des marchés, ce qui a généré des raccordements plus élevés.

**10.2** Les investissements présentés à la rubrique « Entreposage » de la pièce SCGM-9, document 2 sont reliés à l'usine LSR et l'écart s'explique principalement par un dépassement dans les coûts prévus relativement à la sécurisation de l'usine.

Par ailleurs, les frais fixes d'entreposage présentés à la pièce SCGM-9, document 5 représentent la moyenne treize soldes des frais d'entreposage reliés à Union Gas, à St-Flavien, et les frais de liquéfaction de l'usine LSR.

L'écart s'explique principalement par l'avis de performance d'Intragaz spécifiant la capacité d'emmagasinage disponible supérieure à la prévision.

**10.3** L'acquisition des bureaux d'affaires Laurentides et Montérégie n'avait pas été budgétée dans le dossier tarifaire 2003. Ces projets ont fait l'objet d'un dossier spécifique déposé à la Régie.

**10.4** Le devancement du remplacement de l'ordinateur central dédié à SAP a été nécessaire afin de répondre à des besoins fonctionnels reliés à l'implantation de la dernière phase de SAP.

**10.5** Tel que spécifié dans le Rapport de suivi du projet " SAPHIR " au 30 septembre 2002, nous avons revu fondamentalement notre stratégie de développement entraînant ainsi un déplacement des investissements prévus en 2002 vers 2003.

Voir le Rapport annuel au 30 septembre 2002, R-3505-2002, SCGM-9, document 2, page 2 de 2.